

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 AOUT

IMPÔT DE QUOTITÉ Impôt de répartition

Le Sénat a capitulé une fois de plus ; par 453 voix contre 120, la quotité l'emporte sur la répartition.

Voilà un mois, dit M. A. Martin dans l'*Espérance du Peuple*, que nos assemblées retentissent de ces deux mots : *quotité, répartition*, et des millions de Français ne savent pas ce dont il s'agit. Le contribuable naïf ouvre un dictionnaire et lit :

« *Quote* : la somme que chacun doit payer dans la répartition d'une somme totale. »

Diable ! ce n'est pas clair, il s'embrouille et cherche plus loin :

« *Quotité* : la somme fixe à laquelle monte chaque quote-part. »

Il n'est pas beaucoup plus avancé et poursuit :

« *Impôt de quotité*, celui dont le produit, n'étant pas fixé d'avance par la législature, dépend entièrement de la quantité des objets ou des personnes qu'il doit frapper. Ainsi la contribution des patentes est un impôt de quotité, parce que son produit résulte du nombre d'individus compris chaque année dans les sept classes de patentables, tandis que l'*impôt de répartition* est une somme déterminée d'avance et répartie en proportion des fortunes. »

« *Répartiteur*, chacun des cinq membres de la commission chargée de faire la répartition des impôts directs entre les membres d'une commune. »

A ces explications du dictionnaire, ajoutons les suivantes : Avec l'impôt de répartition, les Chambres votent tous les ans, au budget, une somme qui est répartie entre les départements et que les Conseils généraux et les Conseils municipaux répartissent entre les divers contribuables. C'est l'impôt contrôlé par les corps élus et fixé par les Chambres.

Avec l'impôt de quotité, la note à payer est fixée directement par les agents du fisc. C'est donc la suppression du contrôle des corps élus. Ce système devait plaire aux radicaux, ils l'ont imposé au ministre des finances, qui lui-même l'a imposé au Sénat. Il est à noter, en effet, que M. Rouvier était partisan de la répartition, et dans son projet primitif, c'est ce système qu'il soutenait ; il l'a combattu ensuite pour conserver son portefeuille, mais cela ne change rien à la valeur respective des deux systèmes.

La préférence des radicaux pour la quotité s'explique facilement : supprimer le contrôle des corps élus, annuler le Sénat, affaiblir les Conseils généraux et les Conseils municipaux, concentrer tous les pouvoirs dans une Chambre unique, dans un Ministère à leur dévotion, c'est la tactique conventionnelle chère aux Jacobins de tout temps.

On parlait de décentralisation, mais la décentralisation amènerait la résurrection des libertés locales, et les jacobins n'en veulent pas ; ils centralisent tous les pouvoirs aux mains de l'Etat dont ils se sont emparés ; ainsi maîtres de tout, ils n'ont plus, comme dit M.

Taine, qu'à tourner la manivelle administrative pour pressurer le contribuable, lui faire suer tout son or, et au besoin tout son sang.

Le système de la quotité est merveilleusement propre à cette besogne. Des agents du fisc parcourant les campagnes évaluent à vue de nez les champs et les maisons. A qui cette propriété ? demandent-ils. — A un conservateur. — Bon ! elle payera tant. — Et cette autre, toute pareille ? — A un républicain. — Elle payera moitié moins.

Le propriétaire républicain sera enchanté, l'autre réclamera, mais à qui ? Aux agents du fisc qui l'ont taxé. Il n'y a personne entre eux et lui ; dans ce procès, le demandeur n'a point d'avocat, et le défendeur est à la fois juge et partie.

Le réclamant sera condamné, c'est évident.

Ce système peut nous mener loin ; tout d'abord on l'appliquera avec une certaine modération ; puis, quand le public sera à peu près habitué au système, la main du jacobin donnera un tour de vis au pressoir fiscal et le conservateur écrasé sera obligé de se débarrasser de sa propriété qui le ruine. Il arrivera aux particuliers ce qui va arriver incessamment aux congrégations religieuses, obligées bientôt de mettre la clef sous la porte. La Révolution, il y a cent ans, a eu pour résultat matériel le transfert de la propriété d'une classe à une autre, l'expropriation des riches ; aujourd'hui, l'œuvre de transmission se continue par des voies moins brutales, plus lentes, mais plus sûres.

Les hommes les plus entendus en affaires ont prévenu le Sénat de la gravité de la situation, mais le Sénat est demeuré sourd aux avis de M. Buffet comme à ceux de son rapporteur, M. Boulanger, ancien directeur général de l'Enregistrement ; et il a voté « la plus grande révolution fiscale, la plus malheureuse qui se puisse accomplir en ce pays. »

Comme les effets désastreux de cette mesure ne se feront pas sentir immédiatement dans toute leur rigueur, le pays restera dans son apathie habituelle et continuera à descendre ainsi lentement, mais sûrement, vers l'abîme.

Ira-t-il jusqu'au bout ? Ce n'est pas probable, car il y a dans le peuple français un certain instinct de conservation qui l'empêche d'appliquer en leur entier les maximes révolutionnaires dont il se laisse bercer. Cent fois il aurait dû périr, pourtant il vit encore, et malgré les signes d'une décadence visible, il résiste aux causes de décomposition qui l'épuisent. Si l'homme tombait malade chaque fois qu'il absorbe des microbes, il mourrait mille fois par jour, mais les ferments infectieux sont à peu près sans action sur un organisme vigoureux et sain. L'expérience démontre que le peuple français, formé dans le moule monarchique, imprégné de christianisme, est doué d'une robuste constitution.

DÉPART DES DÉPUTÉS

Le Sénat et la Chambre ont tenu avant-hier trois séances au cours desquelles on a définitivement voté la loi qui établit l'impôt de quotité. Et on a pu clore la session avant-hier soir

alors qu'on ne comptait la clore qu'hier.

Les quelques sénateurs et députés qui étaient restés sur la brèche se sont aussitôt envolés comme des oiseaux légers dans leurs provinces où sur les bords de la mer. Ils vont goûter en paix un repos bien gagné. S'ils rendent un compte exact de leurs travaux à leurs électeurs, nous sommes sûrs que ceux-ci ne les en remercieront pas, car si on leur demande ce qu'ils ont fait, ils répondront : *Rien, rien, rien*, et ce sera tout.

Vraiment, les contribuables n'en ont pas eu pour leur argent.

Le désir de s'en aller plus vite en vacances leur a fait tenir une séance de nuit.

Séance de nuit, cela n'a jamais signifié que le Parlement républicain prodigue ses veilles dans l'intérêt des contribuables.

Non, cela prouve tout bêtement que les représentants du peuple en ont par dessus la tête des affaires de leurs électeurs, que siéger plus longtemps les agace, et qu'ils veulent en finir à tout prix.

— Dépêchons-nous ! tel était le mot d'ordre de ces hommes si humbles et si flagorneurs quand ils étaient candidats, si insoucients depuis leur élection.

Et voilà la France dotée d'une loi nouvelle dont ni le gouvernement ni les Chambres n'ont calculé les résultats.

La loi des contributions directes a été adoptée par la Chambre avec la plupart des modifications apportées par le Sénat. Les dispositions concernant les patentes des casinos ont seules été repoussées.

La session a été close à 11 heures 20 du soir.

INFORMATIONS

M. d'Aillières, député de la Sarthe, a communiqué à M. le ministre des finances une demande d'interpellation au sujet de la nomination illégale de plusieurs maires à des bureaux de tabac, nomination interdite par l'art. 80 de la loi municipale.

Le ministre ayant promis que la loi serait enfin observée, M. d'Aillières a ajourné le dépôt de son interpellation.

A propos de bureaux de tabac, on remarque que M. le sénateur Lourties n'a pas démenti l'authenticité de sa lettre de recommandation et que M. Rouvier n'a pu nier avoir accordé, sur cette recommandation, une recette buraliste à un homme dépourvu de tous services militaires ou civils, mais nanti de trois condamnations judiciaires.

LE CASIER JUDICIAIRE

Dans la dernière séance de la commission extra-parlementaire chargée d'étudier les modifications qui peuvent être apportées au fonctionnement du casier judiciaire, M. Béranger a présenté un projet ainsi conçu :

Ne sont pas mentionnés sur le bulletin délivré aux particuliers :

- 1° Les condamnations à l'amende ;
- 2° Celles à un emprisonnement d'un mois ou de moins d'un mois ;
- 3° Celles prononcées par des jugements par défaut non signifiés à personne ou à domicile ;
- 4° Les jugements rendus par application de l'article 66 du code pénal ;
- 5° Les jugements déclaratifs de faillite ;
- 6° Les condamnations uniques remontant à plus de cinq ans ou de dix ans, depuis la libération, suivant que la peine a été ou n'a pas été supérieure à un an d'emprisonnement.

3° Celles prononcées par des jugements par défaut non signifiés à personne ou à domicile ;

4° Les jugements rendus par application de l'article 66 du code pénal ;

5° Les jugements déclaratifs de faillite ;

6° Les condamnations uniques remontant à plus de cinq ans ou de dix ans, depuis la libération, suivant que la peine a été ou n'a pas été supérieure à un an d'emprisonnement.

M. Noulens, auditeur au Conseil d'Etat, chef-adjoint du cabinet du garde des sceaux, a été chargé de dresser un tableau des diverses questions sur lesquelles la commission statuera à la reprise de ses travaux.

Le système proposé par M. Trarieux servira de base aux délibérations de la commission.

M. LAGUERRE

Plusieurs journaux annoncent que M. Laguerre doit prononcer prochainement à Bordeaux « un important discours politique. » De ce discours on a quelque peu chuchoté dans les couloirs du Palais-Bourbon. On sait qu'à Bordeaux, sur cinq députés trois sont boulangistes. Du général Boulanger il n'est plus question à cette heure et on dit M. Laguerre disposé à le jeter définitivement par dessus bord. Mais après ? M. Laguerre va-t-il revenir enfant prodigue, ou parti radical ? ou bien va-t-il annoncer à Bordeaux une nouvelle incarnation du boulangisme ? On se souvient qu'il fut question, il y a quelque temps, d'un voyage de M. Laguerre à Prangins, voyage tour à tour affirmé, démenti et affirmé de nouveau. Le discours « important » de M. Laguerre serait-il le résultat de ce voyage... s'il est vrai que ce voyage ait eu lieu ? (Moniteur.)

LA SUPPRESSION DE L'OCTROI AU HAVRE

Le Conseil municipal du Havre va être saisi d'une proposition de suppression de l'octroi.

L'auteur pose d'abord en principe que « de tous les impôts indirects, le plus impopulaire, à juste titre, est, sans contredit, l'octroi », ajoutant qu'il est en effet à la fois un impôt *anti-proportionnel, vexatoire, injuste et impopulaire*.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 août 1890.

Les rentes françaises ne s'arrêtent plus dans leur mouvement en avant. Le 3 0/0 progresse à 93.92. Le 4 1/2 0/0 finit à 106.20.

Même fermeté sur les valeurs de crédit. Marché très calme. Le Crédit Foncier termine à 4.250, et la Banque d'Escompte à 507. Le Crédit Lyonnais est en nouveau progrès à 775, et tout fait prévoir que la hausse n'est pas terminée. La Société Générale est très solide à 490. La Société de Dépôts et Comptes courants conserve son cours de 600.

La Banque Nationale du Brésil s'avance à 605.

Nous avons dit que la valeur, en quelque sorte authentique, des Immeubles de la Société Française des Immeubles de Saint-Petersbourg est en chiffres ronds de 13 millions de francs. Sur cette somme, six millions ont été fournis par les actions. Le surplus a été demandé à une institution d'Etat, qui a consenti un prêt hypothécaire de 7.473.000 fr. Ce prêt est dès à présent réduit à 6.324.000 fr., de telle sorte que la valeur intégrale de la portion de l'actif

sociale représentée par les actions se trouve par là même portée à 6,500,000 fr., ce qui assigne à l'action une valeur intrinsèque actuelle de 540 fr.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Le Moniteur des Tirages Officiels, 7, rue Le Peltier, à Paris, publie cette semaine une étude approfondie des fonds Argentins et Brésiliens et aussi la cote des valeurs en banque, donnant les cours les plus exacts.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE CARROUSEL

A l'heure où nous mettons sous presse, a lieu la grande répétition du Carrousel de lundi prochain. Dès avant midi, une foule de spectateurs se dirigeaient, par les rues d'Alsace, Beaurepaire et Saint-Nicolas, vers la carrière du Carrousel, et prenaient place dans les tribunes de l'École et de la ville. Il y a longtemps qu'une répétition des brillants exercices aura attiré tant de monde.

La longueur des exercices en campagne qui ont eu lieu dans la matinée a causé un retard à la répétition du Carrousel qui n'a pu commencer qu'à 4 heures 1/2 au lieu de midi 1/2.

LA QUESTION DU CHANVRE

Avertis qu'une adjudication était annoncée au ministère de la guerre pour des cordages destinés à la literie, et que le cahier des charges faisait appel aux chanvres italiens, MM. Fairé et de Soland, après une entrevue avec le ministre de la guerre, lui ont adressé une lettre, dans laquelle ils rappellent avec raison qu'une démarche de cette nature près du ministre de la marine a eu un plein succès et que l'adjudication en chanvres exclusivement français a complètement réussi. Espérons que cette fois il en sera de même, et que les cultivateurs français profiteront seuls de la prochaine adjudication.

« Paris, 6 août 1890.

» Monsieur le ministre,

» Dans une adjudication de 40,000 kilogrammes de cordages pour sommiers Thuau qui doit avoir lieu le 1^{er} septembre prochain, le cahier des charges porte que les chanvres devront être de la première qualité des chanvres de France, de Bologne et du Piémont.

» Nos chanvres de France valent largement les meilleurs chanvres de Bologne et du Piémont; le cahier des charges le reconnaît, puisqu'il les met tous les trois sur le même pied. — Il semble donc qu'il n'y ait pas de motifs pour ne pas réserver à nos producteurs la fourniture de chanvres qu'exigera l'adjudication que va faire votre département.

» C'est pourquoi nous venons vous demander de vouloir bien, par une modification à l'ancien cahier des charges, prescrire que les

adjudicataires ne pourront employer que des chanvres d'origine française. Votre collègue de la marine a bien voulu tenir compte, il y a quelques mois, d'une demande de même nature que nous lui avons adressée à l'occasion d'une fourniture de fils de caret.

» Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, etc.

» A. FAIRÉ, TH. DE SOLAND, députés
de Maine-et-Loire. »

RECTIFIEZ, MESSIEURS, RECTIFIEZ !

Saumur, le 7 août 1890.

Monsieur le Rédacteur.

Je ne puis laisser passer sous silence les mensonges contenus dans la lettre signée Louis Rouleau, relative à l'incendie du Port-Cignon.

Tout d'abord je maintiens comme vrai le contenu de ma lettre du 5 courant.

M. Rouleau aurait pu voir, comme plusieurs de ses voisins, puisque cela se passait devant chez lui, que je suis parti avec Peigney que j'ai quitté à l'escalier du pont Cessart pour me rendre en ville prévenir qui de droit.

Que si Petiot se trouvait à conduire la pompe du Théâtre, c'est qu'une personne quelconque l'avait prévenu et je ne crois pas que ce soit M. Louis Rouleau.

Du reste, j'en appelle aux témoignages de ces Messieurs.

Quant aux sarcasmes contenus dans ladite lettre, je n'en fais nul cas et déclare à leur auteur que la vérité n'a pas besoin d'être contresignée, mais qu'il est toujours bon de voir les récits mensongers signés afin que ceux qui les lisent soient fixés sur la valeur des personnes qui les écrivent.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de la considération distinguée de celui qui signe.

UN EMPLOYÉ DE L'ADMINISTRATION
MUNICIPALE.

La parole est à M. Rouleau qui ne se laissera pas ainsi traiter par un employé de l'administration municipale.

Vingt-quatre élèves de l'École Industrielle de Saumur sont admissibles aux Écoles des Arts et Métiers.

Voici les noms de ces jeunes gens :

Albert, Arnaud, Bernela, Benoit, Chauveau, Clair, David, Delaunay, Denjean, Flachet, Garcin, Garnier, Guilmain, Jauzelon, Marie, Maurice, Pays, Pichonneau, Poplin, Renou, Rigolage, Saget, Sautreau, Sevin.

ENCORE LES VOLEURS

Dans la nuit du 6 au 7, les voleurs ont pénétré dans la maison de M. Dubois-Ronce, entrepreneur de vidanges au Pont-Fouchar, et ont dérobé dans une sacoche un louis de 20 francs.

Les voleurs ont pénétré par une porte qui s'ouvre sur le jardin donnant rue de la Roue-Rouge; après avoir allumé une chandelle, ils ont fouillé la maison et ont ouvert les meubles. C'est dans un secrétaire qu'ils ont trouvé la sacoche.

M^{me} Dubois-Ronce avait bien entendu du bruit; mais elle croyait que c'était son mari qui rentrait.

Procès-verbal a été dressé contre les voleurs qui courent encore et... ne seront pas plus rattrapés que les autres.

LES NOUVEAUX MANDATS-POSTE

On vient de mettre en circulation de nouveaux mandats-poste qui sont fort gracieux d'aspect.

Ils forment une composition tirée en bistre, qu'un disque de voie ferrée et un poteau télégraphique divisent en une sorte de triptyque. A gauche, on distingue un nautonnier debout sur une barque prête à quitter le port, tandis qu'au fond se dresse le bureau des signaux sémaphoriques indiquant les mouvements de la marée. A gauche, au pied du poteau télégraphique, c'est le téléphone qui fonctionne. Une jeune femme tient les récepteurs aux oreilles, tandis qu'une autre debout enregistre la conversation ainsi transmise.

Au centre, s'avance Mercure, conduisant par la bride un cheval ailé et s'arrêtant dans sa course devant une jeune femme qui lui remet un pli cacheté.

Cette composition difficile à suivre dans ses détails, quand le mandat est surchargé d'indications à l'encre, est due à M. Mouchon.

L'IMPÔT SUR LES VÉLOCIPÈDES

Imposera-t-on les vélocipèdes? Ne les imposera-t-on pas?

Telle est la question que se posent en ce moment bicyclistes, tricyclistes, bicyclettistes, etc., etc., car bientôt tout le monde fera connaissance avec le « cheval d'acier » qui fait déjà de la concurrence aux autres et qui possède sur eux beaucoup d'avantages, entre autres, celui de ne pas s'emballer aux passages à niveau.

Et pourquoi, demande-t-on, imposerait-on le vélocipède? A côté des personnes qui en font un art de luxe, combien en est-il qui le considèrent simplement comme un moyen de transport rapide et économique?

C'est un peu la voiture du pauvre, voiture où il est tout à la fois son cocher et son cheval.

Dans les rues de Paris, vers les six, sept et des centaines heures, vous verrez des centaines de petits employés, qui regagnent en vélocipède leur demeure éloignée, économisant le chemin de fer et l'omnibus et se livrant à un exercice hygiénique nécessité par un long stage dans les bureaux.

De même, dans la campagne, le facteur rural, dont les tournées vont parfois jusqu'à quarante kilomètres, ce que ne ferait pas une bête de somme, peut, grâce au vélocipède, soulager ses pauvres jambes.

L'impôt atteindrait donc particulièrement les pauvres gens, car la statistique indique à peine un vélocipède de luxe sur cinq vélocipèdes.

Après l'impôt sur les vélocipèdes, il ne resterait plus qu'à faire payer la taxe aux patins à roulettes, aux chevaux mécaniques, aux ballons et ceintures de natation.

Un jeune poète breton, M. J. Roussel, vient de faire paraître une charmante mélodie dédiée à M^{re} le duc d'Orléans.

Elle est intitulée EXIL ET PRISON, et la musique, avec accompagnement de piano, est admirablement écrite par L. Doré.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos amis et lecteurs que cette nouvelle œuvre musicale se trouve chez M. PILLET-BEROUILLÉ, place de la Bilange, Saumur.

POITIERS. — Ce soir, à la réunion du Conseil municipal, M. Arren, premier adjoint, doit saisir le Conseil d'une proposition relative au monument à élever à Jeanne d'Arc.

LA MODE PROCHAINE

Elle nous vient de Londres, comme toujours.

Les bleuets vont disparaître des boutonnières de nos mashers.

Et pour céder la place à quoi?

Aux œillets — des œillets panachés — aux couleurs dégradées et rares — où le violet foncé glisse progressivement jusqu'au mauve pâle, le rouge vif ou rose mourant, et surtout — *last fashion* — l'œillet noir et blanc moucheté de taches grises.

TRAIN EN MARCHÉ. — SONNETTE D'ALARME

Tous les wagons, ou à peu près, sont munis de sonnettes d'alarme. En cas de danger, c'est excellent, mais il est souvent nuisible de s'en servir sans besoin et sans une raison suffisante.

Un malheureux marin vient d'en faire l'expérience à ses frais.

Ces jours derniers, flatté du coup d'œil que présentait la ville de Laval, un marin, enfermé depuis plusieurs heures dans une boîte de 3^e classe de la Compagnie de l'Ouest, voulut respirer l'air frais et se rendre compte du magnifique spectacle qu'il avait sous les yeux : à ses pieds la Mayenne au cours majestueux, dans le lointain le clocher d'Avesnières, ici, le Palais de Justice et les sombres toits du palais des Guy, etc., etc., etc. Tout à coup un coup de vent vient enlever son béret et va le porter doucement sur le talus de la voie.

Sans tarder, notre marin presse le bouton

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Puis s'adressant aux gens de police :

— Que deux hommes se tiennent prêts à conduire le prisonnier dans la ville qui sera désignée par M. Jobson, agent anglais... On partira par le train qui doit passer ce soir à six heures.

Blaisot, cette fois, sortit de son mutisme.

— Où va-t-on me conduire? demanda-t-il.

— Vous le verrez, mon cher, dit Jobson, en reprenant son air goguenard; tenez, vous avez quitté si précipitamment la forge que vous êtes capable de ne pas avoir pris congé de vos amis!... Il importe de réparer cette inconvenance, et peut-être vous en fournirai-je l'occasion.

Laissant Blaisot à la garde de la force publique, il alla lui-même se préparer au départ.

XXI. — EN PRÉSENCE

Le docteur Jean, ou plutôt Belcourt, avait

passé la nuit sans dormir, en proie à de cruelles perplexités. N'ayant plus ni famille ni amis, il éprouvait une sollicitude presque paternelle pour ses serviteurs et particulièrement pour Robillard dont il avait reconnu les qualités sérieuses, sous des apparences de bohème. D'ailleurs, cette absence prolongée pouvait annoncer des dangers, non seulement pour le pitre, mais encore pour certaines personnes qui, à d'autres titres, intéressait vivement le docteur.

Dès les premières lueurs du jour, il quitta l'auberge, après avoir donné ses instructions à la veuve Martin, qui était elle-même fort inquiète, et il prit le chemin de la Forge.

Il ne lui fallut pas beaucoup de temps pour faire le trajet, et en arrivant près du château, son premier soin fut de visiter la roche qui devait receler la correspondance. La loque blanche, attachée par Robillard à un arbuste voisin, s'y trouvait encore; mais Belcourt, ayant glissé la main dans la cavité destinée à servir de boîte aux lettres, n'en tira que le papier déposé la veille.

— Mon Dieu! que s'est-il passé? murmura-t-il.

Il regarda une fenêtre, qu'il savait être celle

de la chambre de Joséphine; elle était fermée comme les autres.

Décidément quelque fait extraordinaire s'était produit et Belcourt chercha un moyen d'avoir des nouvelles. Il se souvenait que Robillard, lorsqu'il avait parlé la première fois à Joséphine, était entré au château par une porte de jardin et il longea extérieurement le mur d'enceinte afin de découvrir cette porte.

Il suivit à peu près le chemin qu'avait suivi Robillard et s'assura que son messenger n'avait pu ni tomber d'une roche, ni rouler au fond d'un précipice, comme il l'avait craint. Le sol, quoique tourmenté, n'offrait aucun danger possible, même par la nuit la plus noire.

Il atteignit l'espèce d'enclos, encombré d'arbres rabougris, au milieu duquel s'élevait le petit bâtiment dont nous avons parlé tant de fois. Belcourt ne vit dans cette construction qu'une vieille maison de paysan, bonne tout au plus à servir de grenier à foin, ou de réserve pour les instruments de labourage; le seuil, jonché de feuilles sèches par le dernier orage, ne paraissait pas avoir été franchi depuis longtemps.

Belcourt, plutôt pour l'acquit de sa conscience que dans l'espoir d'obtenir un résultat

quelconque, frappa bruyamment la porte avec sa canne. Après un moment d'attente, il lui sembla qu'un frapement intérieur répondait au sien; mais ce bruit était si peu perceptible qu'il crut s'être trompé. Aussi bien, le grondement sourd de la cascade couvrait toute espèce de son faible et douteux. Le docteur n'accorda donc aucune attention à cette circonstance et sans renouveler sa tentative, il s'éloigna du bâtiment pour chercher la porte du jardin qui devait en être voisine.

Il la trouva bien vite; mais elle était fermée.

— Allons! se dit Belcourt avec détermination, il ne m'est plus permis d'hésiter; quoi qu'il en doive résulter pour moi et pour d'autres, il faut que j'entre ouvertement au château de la Forge, que je sache ce qu'est devenu Robillard.

Et il se dirigea vers la grille, qui décorait l'entrée principale de l'habitation.

Il aperçut dans la cour le domestique Julien qui, aidé d'une espèce de valet d'écurie, venait de tirer de la remise un char-à-bancs. Des malles et des cartons étaient prêts à être chargés, comme si l'on disposait tout pour un départ.

d'alarme, la machine siffle, le convoi s'arrête, le conducteur, le mécanicien sont en émoi, qu'y a-t-il, quel danger menace les voyageurs ?

Et le marin de répondre : J'ai perdu mon béret !

Fureur des agents : arrêter le train, bouleverser tout le monde pour un béret ! Le commissaire de surveillance est prévenu et se livre à une enquête.

— Comment, dit-il, faire arrêter le train pour votre béret ?

— C'est que... c'est que mon béret contenait ma permission et j'allais passer en conseil de guerre !

— N'importe, on vous dresse procès-verbal. Nous ne manquerons pas de faire connaître les suites de ce procès.

(Echo de la Mayenne.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Saison de 1890. — Bains de mer de l'Océan.

Pendant la saison des bains de mer, du 1^{er} mai au 31 octobre, la Compagnie d'Orléans délivre :

Pour Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Balz, Le Croisic et Guérande, des billets aller et retour de toutes classes, avec réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

Les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, aux gares de La Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Arnage, Neuillé-Pont-Pierre (via La Flèche), Saint-Antoine-du-Rocher (via Tours), Baugé (via La Flèche), Jumelles-Brion (via Saumur) et de Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire.

Ces billets sont valables pour le retour, savoir :

Ceux délivrés les vendredi et samedi, jusqu'au lundi suivant inclusivement ;

Ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant inclusivement.

En outre, il est délivré par la gare de Tours, les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, pour les mêmes stations balnéaires, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classes, valables jusqu'au mardi suivant inclusivement, aux prix réduits ci-après :

1^{re} classe, 35 fr. ; 2^e classe, 26 fr., par place, aller et retour compris.

FAITS DIVERS

ACCIDENT DE MACHINE A BATTRE

Un grave accident est arrivé dans la commune de Grosbreuil, au village de Lemerrière, samedi dernier, vers quatre heures de l'après-midi.

Plusieurs personnes étaient occupées autour d'une batteuse en train de battre la récolte du sieur Mornet, quand on entendit un cri perçant.

On arrête aussitôt la machine ; M. Chevalier, maire de la commune, se précipite sur le mécanicien dont la jambe gauche est prise dans

le trou du batteur, le dégage, mais lui-même a, dans sa précipitation, engagé le pied dans le trou du batteur, et c'est miracle qu'il en soit quitte pour une fracture.

Cependant le mécanicien avait la jambe arrachée à la hauteur du genou et il expirait au bout de dix minutes.

L'accident s'est passé en un clin d'œil ; on suppose que ce malheureux a mis par mégarde le pied dans le batteur caché par des gerbes.

Ce mécanicien, nommé Vallée (Jacques), était âgé de quarante-quatre ans et avait été envoyé par une maison de Vierzon pour mettre les acquéreurs de la batteuse au courant de son fonctionnement. Inutile d'ajouter que ce triste accident a causé une vive émotion dans la commune.

DECORÉ DE SAINTE-HÉLÈNE

Sait-on que l'auteur du *Quaranté-et-unième fauteuil* est décoré de Sainte-Hélène ?

Voici comment cet humoriste par excellence, qui s'appelle Arsène Houssaye, nous raconte cette histoire :

— En 1852, je déjeunais à Saint-Cloud avec le roi Jérôme, le prince Murat, Fleury, Bacciochi et les officiers de service. Napoléon III, par une coquetterie soldatesque, portait pompeusement la médaille de Sainte-Hélène.

« Que regardez-vous là ? me demanda-t-il tout à coup. — Sire, je pense que cette médaille ferait presque aussi bien à ma boutonnière qu'à la vôtre. — Pourquoi ? — Parce que j'ai été blessé au service de Napoléon I^{er}. »

L'Empereur me regarda d'un air chercheur. On lui avait dit vingt fois que j'étais trop jeune pour faire un directeur du Théâtre-Français. Je n'avais guère que trente ans et on ne m'en donnait que vingt-cinq.

« — Allons donc, s'écria l'Empereur, vous ne me ferez jamais croire que vous êtes un vieux de la vieille ? — Oui, j'ai peut-être l'air d'un enfant de troupe, mais je n'en ai pas moins été blessé au service de Napoléon I^{er}. — Eh bien, contez-nous cette histoire. Si ce n'est pas un conte, vous serez décoré de Sainte-Hélène. »

Je racontai ceci, qui est une histoire et qui n'est pas un conte :

« — En 1814, à la première invasion, un tourbillon de cosaques s'abattit sur la petite ville de Bruyères, dont mon aïeul était maire. Quand l'ennemi pénétra dans les murs, tout le monde s'enfuit à travers les vignes voisines ; ma mère demeura vaillamment à la porte de la ville, où voulait se défendre encore le maire et les plus braves.

» Comme elle avait à la main la clé de la maison, les Russes s'imaginèrent que c'était la clef de l'Hôtel de Ville ; un cosaque lui donna un coup de lance qui la renversa baignée dans son sang. Le coup était à peine

porté qu'un officier russe se précipita pour la défendre et tua le cosaque d'un coup de pistolet.

» Ma mère était évanouie, on improvisa une civière et on la reconduisit chez sa mère où elle accoucha en arrivant, quoique je n'eusse pas encore frappé les trois coups. Le médecin n'espérait pas la sauver : il déclara, en me jetant sur un canapé, que moi-même je ne ferais pas long feu, la lance m'ayant touché. Ma mère en revint. Je n'ai pas besoin de dire que j'en suis revenu aussi. »

Et voilà pourquoi Napoléon III, à ce déjeuner de Saint-Cloud, devant deux témoins de qualité, un roi et un fils de roi, détacha de sa boutonnière la médaille de Sainte-Hélène, et me l'offrit gravement. Je l'attachai séance tenante à ma boutonnière, quoique j'eusse présenté le flanc devant la lance à un ennemi sans avoir la conscience de ma belle action. Cette médaille fit plus de plaisir à ma mère que ma croix de la Légion d'honneur : c'était elle qu'on récompensait.

Le socialisme dans l'armée :

Chez un marchand de vin de La Villette, un soldat cause politique avec deux ouvriers très rubiconds :

— Voyons, lui demandent-ils, si un jour le pauvre peuple se réveillait, tireriez-vous sur lui ?

— Moi ? Jamais.

— Bravo ! voilà un vrai camarade ; apportez-nous un bon litre, il faut le régaler.

Le marchand de vin apporte le litre. On boit, on trinque, on reboit, puis l'un des ouvriers risque une nouvelle question :

— Sont-ils nombreux, au moins, dans la caserne, les braves comme vous ? demandent-ou au soldat.

Et lui de répondre, plein de franchise :

— Je crois bien ! toute la musique ferait comme moi. Je suis grosse caisse au 102^e.

CONSEILS ET RECETTES.

MAGIÈRE DE CONFECTIONNER SOI-MÊME UN VÊTEMENT IMPERMÉABLE ET LÉGER

Se faire confectionner un vêtement de telle forme qu'on voudra en calicot serré et fin. Il le faut fin, car les opérations qu'il subira l'épaissiront suffisamment. Le calicot pour chemises convient parfaitement, à la condition qu'il soit serré. On le place sur une planche supportée par deux tréteaux. Avec une petite éponge on l'enduit à l'endroit d'huile de lin très siccativ et additionnée d'un peu de terre de Sienne ou d'ombre brûlée pour lui donner une couleur brune. Il importe de déposer très peu d'huile à la fois, de frictionner fortement et par petites parties. L'huile doit juste mouiller l'étoffe ; on laisse sécher à l'ombre pendant quelques jours. Puis on donne une deuxième couche à

je ne crois pas qu'il ait commis un crime aussi horrible, d'autant moins que Robillard ne se serait pas laissé faire.

— Quoi qu'il en soit, Julien, ne pourrai-je voir Mlle Joséphine Jolivet ?

— Mlle Joséphine !... J'ignore si elle peut recevoir en ce moment.

— Prévenez-la ; je comprends combien est saint et respectable le devoir qu'elle remplit ; mais peut-être l'importance de l'affaire dont j'ai à l'entretenir...

— Allons ! je vais essayer... quoique je m'expose à être embarrasé.

(A suivre.)

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur
Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils conserveront leur couleur naturelle si vous employez la **Sève Capillaire Pommade et la Lotion** du docteur R..., qui favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la **Sève Capillaire Lotion** pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

l'envers. On laisse encore sécher à l'ombre pendant quelques jours et on termine par une troisième couche à l'endroit. Si, par hasard, l'étoffe n'était pas assez imperméable, on pourrait donner une quatrième couche à l'endroit. Si on le désirait, on pourrait faire teindre le calicot avant d'opérer. De cette façon on obtiendra un vêtement léger, imperméable et ne poissant pas comme ceux achetés chez les marchands.

O. LABADIE DE LALANDE, à Bordeaux.

Théâtre de Saumur

TOURNÉE BRASSEUR

SAMEDI 9 Août 1890

Une seule représentation donnée par

M. BRASSEUR

ET M. ALBERT BRASSEUR

Accompagnés des meilleurs Artistes du théâtre des Nouveautés de Paris

Les Ménages Parisiens

Comédie en 3 actes, d'Albin VALABRÈGUE.

LE HISANTHROPE ET L'AUVERGNAT

Comédie en 1 acte, de MM. LABICHE, LUBIZE et STRAUDIN.

DIRECTION DE M. SUREAU-BELLET

A l'occasion des Courses et du Carrousel

DIMANCHE 10 Août 1890

LES DEUX ORPHELINES

Drame en 5 actes et 8 tableaux, de MM. DENNERY et CORMON.

LUNDI 11 Août 1890

LE MAITRE DE FORGES

Pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. OHNET.

Bureaux, 7 h. 1/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers ; COMMON, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 1 fr. 50 le litre.

Montpellier... 1 fr. 75 —

Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Remarquez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAU. SOUDET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e TRISTANT, notaire à Mirebeau.

A VENDRE

Aux enchères publiques

Le Dimanche 17 Août 1890, à midi, En l'étude et par le ministère dudit M^e TRISTANT,

Un fonds de commerce DE VINAIGRERIE

exploité à Mirebeau (Vienne), par Madame veuve Séchet-Chasles et M. Gustave Chasles.

Ensemble le vaste immeuble servant à l'exploitation de ce fonds de commerce.

Jouissance de suite. — 5 0/0 en sus du prix.

S'adresser, soit à Madame veuve SÉCHET et à M. CHASLES, soit audit M^e TRISTANT, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (633)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A l'amiable

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS

Dépendant de la terre du Bellay, et situés communes d'Allonnes, Neuillé, Vivy et Saint-Lambert-des-Levés.

1^o La RÉSERVE du PLESSIS, communes d'Allonnes et Neuillé, comprenant : maison d'habitation, cour, jardin, taillis, châtaigneraie, landes et sapinières, H. A. C. contenant..... 71 94 40

2^o La FERME du PLESSIS, commune d'Allonnes, avec prés, en Saint-Lambert, et landes, en Neuillé..... 44 58 42

3^o La FERME de la BARBILLONNIÈRE, commune d'Allonnes, avec prés en Saint-Lambert et Vivy, et landes en Neuillé..... 70 89 47

4^o La FERME de l'ANERIE, commune d'Allonnes, avec prés en Saint-Lambert, et landes en Neuillé... 28 24 34

5^o La FERME de l'AUNAY, commune d'Allonnes, avec landes en Neuillé..... 32 6 60

6^o Le MOULIN dit le Petit-Moulin, commune d'Allonnes..... 9 68 60

7^o La PRAIRIE des PRÉAUX, commune d'Allonnes, et autres prés séparés. 49 97 70

Total des contenances..... 277 39 23

S'adresser, pour traiter, à MM. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, et DESCHAMPS-EPAGNEUL, propriétaire à Allonnes ; Et, pour tous renseignements, audit notaire. (601)

A Céder pour cause de décès

CAFÉ-RESTAURANT

Bien achalandé

Situé à Saumur, au centre de la ville.

Pour plus de renseignements, s'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE MAGASIN D'ÉPICERIE & de Rouennerie

Situé à La Breille

S'adresser à M. REVÈCHE, à Brain-sur-Allonnes. (635)

AVIS AUX ÉTRANGERS

Qui viendront aux fêtes de Saumur

Visiter le NOUVEAU GRAND BAZAR

TENU PAR DAVEAU, DOREUR

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15

Où se trouvent réunis des articles vraiment beaux et riches à très bon marché, des objets d'art, ustensiles de ménage maroquinerie, papeterie, fournitures de bureau, de fumeurs. Jouets et voitures d'enfants et articles de voyage.

Le très intéressant rayon à 35 centimes sera exposé au dehors tous les jours de fête.

A VENDRE FOIN

première et deuxième qualité, et secondes COUPES de FOIN et SAINFOIN sur pied.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (594)

A Affermer de suite

Avec TERRES et PRÉS, ou sans ces derniers, les

2 Moulins à eau de Rabion

Ou leur FORCE HYDRAULIQUE, 25 chevaux environ.

S'adresser à M. RAVENEAU château de Rabion, Noyant-Méon (Maine-et-Loire).

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès

MAGASIN

Capisseries et Broderies

Conditions très avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

A Louer présentement

DEUX MAISONS

Dont toutes les chambres sont parquetées, AVEC BOSQUETS, situées aux Rosiers, sur les bords de la Loire.

VUE SPLENDIDE

S'adresser au bureau du journal.

A Vendre ou à Louer

POUR NOËL PROCHAIN

UNE MAISON

Et dépendances

Sise Grand'Rue, n° 42, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M^{me} MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

A Vendre ou à Louer

MAISON

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A Louer présentement

APPARTEMENTS

FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (434)

MAISON FONDÉE EN 1804
8 médailles, diplômes aux grandes Expositions.

M. DE RICAUMONT, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs et membre de l'Académie nationale, prévient sa clientèle, qu'en raison de la hausse générale des vins, il va être obligé d'élever ses prix. Aussi les personnes qui désirent faire leur provision dans de bonnes conditions doivent se hâter.

Les vins de Libourne sont clairs, limpides, d'un goût agréable très apprécié, se rapportant plus que tout autre aux vins de notre contrée.

Le prix de ces vins, garantis naturels pur jus de raisins frais de vendange, est des plus minimes; personne ne peut faire, à qualité égale, des conditions aussi avantageuses.

M. de Ricaumont livre du vin rouge depuis 33 fr. l'hectolitre logé.

S'adresser, pour goûter et traiter, à son représentant M. GALLAIS-TESSIER, rue du Port-Cigogne, 3, à Saumur. (497)

AMEUBLEMENTS

En tous genres

H. Hardy

Fabricant à la Croix-Verte.

Spécialité de salles à manger et de chambres à coucher, vieux chêne sculpté et noyer ciré, de styles gothique, Louis XIII, Henri II.

Grand choix de meubles de salon, bureaux, bibliothèques, porte-chapeaux, coffres à bois, écrans, guéridons, glaces

Chaises paille de couleur, canapés et cuir de Cordoue, sièges en bois courbé (fortes remises sur les prix du tarif).

Tous ces meubles sont garantis sur facture et à des prix défiant toute concurrence.

Décapage et travaux de sculpture à façon pour MM. les Entrepreneurs et Amateurs de la ville.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 48 francs l'hectolitre. S'adresser route de Rouen, n° 24 bis. (43)

EAU MINÉRALE NATURELLE

VIGHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRIFFE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

GÉLÉSTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^e concessionnaire : PARIS, 5, Boulevard Montmartre EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BIANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

TONNEAU AGITATEUR

Pour la fabrication de la Bouillie bordelaise



Se trouve chez MM. PERRAUT et C^e, rue de la Grise, 4, et 5, rue Dupetit-Thouars, ainsi que tous les produits chimiques et engrais pour le traitement de la vigne, pulvérisateurs, greffoirs, etc.

Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20; — par 5 kilos, 4 fr. 40, et au-dessus de 20 kilos, 4 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 4 fr. 50 et 2 fr.

KIRSCH et MARC de BOURGOGNE, 2 fr. et 2 fr. 50.

VIENT DE PARAÎTRE

LA GUERRE DE LA VENDÉE

1793-1796

Mémoires inédits de la Comtesse de la Bouère.

Un beau volume in-8. En vente, à Saumur, chez M. DÉZÉ, libraire, et M. JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,